

*Initiatives ministérielles*

la position du député. Je crois bien avoir compris que le parti du député n'appuie pas ce projet. Le Bloc l'appuie, mais pas le Parti réformiste. Je tâche toujours de bien saisir les différences, au-delà des différences de langue. Or, c'est ce que j'ai compris.

Mon collègue essaie de faire des tours de passe-passe au sujet de la subvention de 21,7 millions de dollars. Il sait très bien que le chiffre que j'ai cité englobe les coûts en capital et les autres frais. En tant qu'ingénieur, il le sait. Essayons de jouer franc jeu.

J'aimerais savoir sa définition d'une enclave. Selon moi, enclave est un terme assez péjoratif et je suis sûr qu'il n'a pas voulu décrire l'Île-du-Prince-Édouard comme une sorte de territoire étranger encerclé de tous côtés.

Finalement, j'ai noté une certaine contradiction. L'un de ses collègues a proposé qu'on tienne un référendum et qu'on agisse suivant la volonté populaire. Maintenant, le député s'oppose à l'idée d'un référendum. Qui parle au nom du Parti réformiste? Quelle est la ligne de pensée du parti?

**M. Morrison:** Madame la Présidente, je suis ravi que le député ait soulevé la question du référendum.

Tout d'abord, ce n'était pas un référendum, mais un plébiscite. Ensuite, les termes de ce plébiscite étaient très clairs et disaient: «Seriez-vous d'accord si ce projet s'avérait plus économique qu'un meilleur service de traversiers et s'il ne comportait aucun risque environnemental?» Puisque ces critères ne sont pas respectés, je propose que, si nous y tenons, c'est un vrai référendum exécutoire que nous devrions nous empresser de tenir, pour voir jusqu'où nous pourrions aller.

Quant à la désignation d'enclave pour l'Île-du-Prince-Édouard, le député la trouve péjorative. C'est son droit. De toute évidence, il consulte un dictionnaire différent du mien.

**M. Duhamel:** C'est un dictionnaire d'usage courant.

**M. Morrison:** La province est entourée d'eau. Or, l'eau est indiscutablement un obstacle pour la plupart des modes de transport. C'est dans ce contexte que j'emploie le terme enclave.

**M. Wayne Easter (Malpèque):** Madame la Présidente, le député a mentionné qu'il était peut-être temps d'avoir un service de traversiers de première classe. J'ignore s'il connaît bien l'Île-du-Prince-Édouard et la quantité des échanges de produits et de biens matériels qui s'y font avec l'extérieur. Or, le service de traversiers laisse à désirer depuis quelques années.

En fait, à propos de l'efficacité économique, j'ai discuté aujourd'hui avec des camionneurs qui disent attendre de trois à cinq heures pour embarquer sur le traversier. Il y a parfois de 50 à 80 camions qui attendent en file. Un traversier ne peut recevoir que 13 véhicules et l'autre, 45 tout au plus. Le député comprend sûrement que la situation ne peut durer. Nous croyons qu'un ouvrage de franchissement est la solution.

Quand on pense aux camionneurs, à l'essence et aux heures qu'ils gaspillent puisqu'il leur faut une journée de plus pour se rendre jusqu'aux marchés, c'est un désastre pour l'industrie du camionnage ainsi que pour l'industrie agricole.

Qu'est-ce que le député entend par service de traversiers de première classe? J'espère que le service actuel n'en est pas un exemple.

**La présidente suppléante (Mme Maheu):** Je regrette, mais la période des questions ou des observations est terminée.

**M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt):** Madame la Présidente, c'est pour moi un honneur de prendre ici la parole au sujet de la modification constitutionnelle concernant le lien fixe entre l'Île-du-Prince-Édouard et la terre ferme.

Je répète qu'il est ici question d'une modification constitutionnelle. Certains des députés qui ont pris la parole ici aujourd'hui semblent avoir glissé très rapidement sur cet élément d'information.

• (1610)

Je voudrais commencer par citer le harsard du 19 mai 1992, lorsque la Chambre était encore plongée dans le débat de questions constitutionnelles. Voici: «Le référendum devrait être un élément permanent du processus de révision constitutionnelle. Il ne peut se limiter à quelques provinces ou à l'une d'elles. Le référendum doit être national de façon à ce que l'ensemble des Canadiens de toutes les régions du pays puissent exprimer leur opinion sur la même question». Ce point de vue très démocratique que je partage est celui de l'actuel ministre des Travaux publics.

Je ne m'oppose nullement à la construction d'un ouvrage de franchissement. Les mérites et les inconvénients de ce pont ont été largement examinés et débattus à l'Île-du-Prince-Édouard et d'un bout à l'autre de notre pays, dont ici même, à la Chambre des communes. Les retombées économiques et les coûts en ont tous été analysés. Les considérations environnementales en ont dûment été pesées. Et, ce qui importe le plus, les Canadiens de l'Île-du-Prince-Édouard ont donné leur consentement dans le cadre d'un plébiscite tenu en 1988.

Le problème, c'est qu'il est encore question d'une modification constitutionnelle, de quelque chose qui va toucher chacun des Canadiens.

En guise d'illustration, je demanderais aux députés de songer à un triangle, un triangle qui présente une large base et un sommet en pointe. C'est ainsi que mon parti et moi-même estimons que ces questions devraient être abordées, soit partant d'une vaste consultation pour aller vers une possibilité de consensus. En présentant cette motion, le gouvernement se trouve à renverser le triangle de sorte que les Canadiens n'ont plus voix au chapitre. Il viole un principe d'une importance primordiale pour le Parti réformiste ainsi que pour des millions de Canadiens.

Nous savons tous que madame la juge Reed a décidé que ces travaux nécessitaient qu'on modifie la Constitution canadienne. Cependant, la motion dont la Chambre est saisie actuellement comporte deux défauts majeurs. Premièrement, elle est trop précise. Elle parle d'un ouvrage de franchissement qui sera désormais prévu dans la Constitution canadienne. Deuxièmement, la motion devrait simplement s'en tenir à ce qui était prévu